

Image not found or type unknown



Plomb et amiante : obligation de faire des travaux ?

Par **DHIFALLAH**, le **18/06/2008** à **19:36**

Bonjour,
Le 4 août 2006 j'ai acheté un appartement dans l'ancien. Il s'agit d'une maison construite en 1901 et divisé en 4 appartements. Lors de la signature de l'acte, plusieurs diagnostics m'ont été transmis. Dont 1 concernant la recherche de plomb et l'autre pour la recherche d'amiante. Il s'avère que les 2 diagnostics sont positifs. Les volets extérieurs contiennent du plomb et une dépendance de l'amiante. Il m'a été indiqué par le notaire que si la loi rend obligatoire l'information au nouvel acquéreur, elle n'oblige en rien au vendeur. J'